

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, GRANDGIRARD Pascal, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme, BUSSON Françoise.

Étaient absents excusés : M. – MME FOURRAGE Laurent, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, MARTIN Yannick.

Secrétaire de séance : DELAHAIE Meddy

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions, une remarque est faite sur deux fautes de frappe (coquilles orthographiques) corrigées immédiatement, en l'absence de nouvelles remarques, le compte rendu est approuvé.

## 1-FINANCES

### ➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION FONCIERE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux et donc de maintenir et reconduire ceux appliqués en 2014.

Les taux 2015, applicables au 1<sup>er</sup> janvier, sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 13.79%

Taxe foncière (bâti) : 14.24%

Taxe foncière (non bâti) : 31.95%

Le produit attendu sera de 242 092 euros

### ➤ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire présente le budget 2015 qui s'élève en dépenses et recettes à :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>Vote du Conseil</b>
Charges à caractère général	151 650.62
Charges de personnel	129 852.00
Charges de gestion courante	190 720.00
Atténuations de produits	400.00
Charges financières	18 229.00
Charges exceptionnelles	8 083.38
Virement à la section investissement	125 820.00
Dépenses imprévues	
Transfert entre sections	23 417.00
<b>TOTAL</b>	<b>648 140.00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Vote du Conseil</b>
Produits des services	6 150.00

Impôts et taxes	462 495.00
Dotations et participations	99 305.00
Autres produits de gestion courante	34 505.00
excédent La Chapelle 2	
Résultat reporté	45 184.97
Atténuation de charges	
<b>TOTAL</b>	<b>648 140.00</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>Vote du Conseil</b>
Remboursement d'emprunts	51 863.45
Achats	16 000.00
Eclairage public	40 000.00
Restauration du clocher	4 200.00
Abris bus	
Parking Salle communale et voirie	40 000.00
Amenag salle com et local jeunes	6 050.00
Achat de terrain	100 000.00
Aménagement du bourg	23 000.00
Documents d'urbanisme	10 000.00
Extension bibliothèque	30 000.00
Déficit reporté	417 058.55
<b>TOTAL</b>	<b>739 172..00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Vote du Conseil</b>
F.C.T.V.A.	81 500.00
Emprunts	84 934.00
Subventions	20 371.00
Cautions	3 130.00
Excédents de fonctionnt capitalisés	400 000.00
Virement de la section de fonctionnt	125 820.00
Opération d'ordre	23 417.00
<b>TOTAL</b>	<b>739 172.00</b>

Les principales dépenses d'investissement porteront sur la réfection de l'éclairage public au centre culturel, à la salle de sports, des travaux de voirie, des travaux d'extension de la bibliothèque.

➤ VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget assainissement.

Dépenses de fonction			Recettes	
6061	Fournitures non stockables	6 001.00	748 subv budget general	7 978.38
615	Entretien et réparations	18 000.00	70611 redevances assainissement	50 000.00
6228	Rémunération d'intermédiaires	500.00	75 produits de gestion courante	5.00
6262	téléphone	500.00	77 produits except	10 208.00
6611	Intérêts des emprunts		661 INCE	
66112	INCE	10 000.00	02 excédents	3 314.62
678	Autres charges exception	5.00		
68152	Dotation aux amortis	36 500.00		
023	Virement à la section invest			
<b>total</b>		<b>71 506.00</b>	<b>Total</b>	<b>71 506.00</b>

Dépenses D'invest			Recettes	
			040 amortis	36 5000.00
1391	Amortis subv	10 208.00	1068 excéd capital	30 000.00
2313	travaux	70 732.36	001-excédent	14 440.36
<b>total</b>		<b>80 940.36</b>	<b>Total</b>	<b>80 940.36</b>

➤ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015

BENEFICIAIRES	2015
Espérance Cornillé	2150€
Amicale Paletiste	300€
Prisonniers CATM	160€
Papillons blancs ADAPEI	65€
ADMR	300€
Association Familiale – CSF	500€
Club de la gaieté	300€
Groupement cynégétique de Domagné	23€
FE VIL DEC	90€
Les restos du coeur	105€
Eaux et rivières de Bretagne	50€
Chambre des métiers ( 35)	70€
IPPSA	140€
CFA BATIMENT	35€
GRYMDA	300€
UN JOUR UN METIER	35€
Festival Désarticulé	500€
divers	60€

<b>SUBVENTIONS VERSEES à l'APEL</b>	<b>2015</b>
Voyage scolaire 10€/enfant	1 160 €
CLASSE DE DECOUVERTE 30€/ enfant	720€
<b>SUBVENTIONS VERSEES à l'AEPEC</b>	
garderie	500 €
cantine	10 000 €
pour la prise en charge des frais de personnel dans le cadre de l'organisation des TAP	2 550 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 930 €</b>

<b>SUBVENTIONS VERSEES à l'AIAJ</b>	
Fonctionnement de l'accueil de loisirs	10 551 €
Fonctionnement des TAP	12 936 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 487 €</b>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote des subventions 2015 proposées ce jour.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT LIVRES

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du contrat de territoire signé entre le Conseil Général et la communauté d'agglomération, il est possible d'obtenir une subvention, au titre de l'année 2015 pour l'achat de livres, périodiques, documents audiovisuels.

L'aide à l'achat de livres, périodiques, documents audiovisuels, pour 2015, est plafonnée à 420 €. Elle doit représenter au maximum 50 % de la dépense.

Les dossiers sont à envoyer à Vitré Communauté qui les transmettra au Conseil général.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé :

- d'inscrire au budget 2015 la somme de 3500 € pour l'achat de livres, périodiques et CD
- de solliciter l'aide du conseil général à hauteur de 50% de la dépense dans la limite de 420€

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

## MARCHÉS PUBLICS

### ➤ REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

		ESI	SICLI	SFI	R2S
matériel	qté	prix unitaire HT	prix unitaire HT	prix unitaire HT	prix unitaire HT
<b>extincteur E6 AFFF</b> centre culturel et biblio	10	77,50 €	78,65 €	42,15 €	62,67 €
<b>extincteur E9 AFFF</b> centre culturel	1	99,00 €	84,15 €	51,00 € 46,50 €	67,19 €
<b>extincteur P6 ABC</b> salle communale	2	86,30 €	84,70 €	46,70 €	72,58 €
<b>extincteur APP6ABC</b>	1	125,00 €	190,50 €	73,20 €	72,58 €
déplacement		25,00 €	25,60 €	25,00 €	24,43 €
livraison et pose		30,00 €	40,00 €	49,00 €	75,74 €
destruction anciens			- €		65,66 €
total ht		1 226,60 €	1 296,15 €	708,60 €	1 077,47 €
tva à 20%		245,32 €	259,23 €	141,72 €	215,49 €
total ttc		1 471,92 €	1 555,38 €	850,32 €	1 292,96 €

➤ MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

		ESI	SICLI	SFI	R2S
matériel	qté	prix unitaire HT	prix unitaire HT	prix unitaire HT	prix unitaire HT
<b>extincteur E6 AFFF</b>	36	4,10 €	- €	2,30 €	15,30 €
	sans pièce				
<b>extincteur E9 AFFF</b>		8,90 €	19,60 €	51,00 €	- €
	36			- €	
<b>extincteur P6 ABC</b>		- €	- €	- €	- €
<b>bloc lumineux</b>	63	6,50 €	12,00 €	4,50 €	5,52 €
<b>trappe de désenfumage</b>	8	19,80 €		22,00 €	24,87 €
	1	25,00 €		20,00 €	
<b>alarme</b>	3	190,00 €	40,70 €		160,04 €
gestion et rapport de vérification					7,60 €
déplacement		20,00 €	- €	20,00 €	23,90 €
livraison et pose		- €	- €	7,10 €	
destruction anciens			- €		
	total ht	930,00 €	1 491,50 €	563,40 €	1 534,53 €
	tva à 20%	186,00 €	298,30 €	112,68 €	306,91 €
	total ttc	1 116,00 €	1 789,80 €	676,08 €	1 841,44 €

Après étude des devis, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société S.F.I pour la maintenance et le remplacement des extincteurs de la commune.

➤ FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE

		CUMA	AS ENVIRONNEMENT	SAUDRAIS	LANCELOT
matériel	qté	prix unitaire HT	prix unitaire HT	prix unitaire HT	prix unitaire HT
<b>fauchage des accotements</b>	ml	0,034 €	0,01 €	0,02 €	0,01 €
<b>fauchage des zones spécifiques</b>	H	65,00 €	46,00 €	45,00 €	50,00 €
<b>débroussaillage</b>	ml	0,180 €	0,060 €	0,030 €	0,052 €
fauchage	45172	1 535,85 €	451,72 €	722,75 €	451,72 €
zones spécifiques	8	520,00 €	368,00 €	360,00 €	400,00 €
débroussaillage	21737	3 912,66 €	1 304,22 €	652,11 €	1 130,32 €
total ht		5 968,51 €	2 123,94 €	1 734,86 €	1 982,04 €
tva à 20%		1 193,70 €	424,79 €	346,97 €	396,41 €
total ttc		7 162,21 €	2 548,73 €	2 081,83 €	2 378,45 €

Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SAUDRAIS sur la base de deux fauchages et un débroussaillage par an, un point sera fait avec l'entreprise afin de caller les périodes d'interventions de manière plus opportune en fonction des saisons et des souhaits de la commune.

## **2-URBANISME**

➤ AUTORISATION DE VENTE D'UN LOT « la Chapelle 2 »

Suite à la vente du lot numéro 34 du lotissement « la chapelle 2 », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir la clause d'interdiction de vente avant 5 ans (à partir de la date d'achèvement de travaux) car suite à l'échange avec maître MEVEL notaire qui instruit le dossier, il apparaît qu'il n'y a pas de spéculation financière sur l'opération et que la période des 5 ans arrive à échéance très prochainement, le conseil municipal décide par la même de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain (D.P.U).

➤ ADHÉSION AU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE DE VITRÉ COMMUNAUTÉ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer via une convention au service d'instruction des autorisations de construire de Vitré Communauté, le nouveau coût à charge pour la commune a été fixé à 200 euros par permis instruit.

### **3- QUESTIONS DIVERSES**

#### ➤ ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE

Le Conseil Municipal valide le devis proposé par la société ALLIANCE FROID pour un montant de 1358 €uros HT soit 1630 €uros TTC pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle communale.

#### ➤ REGLEMENT INTERIEUR

Après examen de la création du règlement intérieur par le Comité Technique Départemental, ce dossier a reçu un avis favorable de la part des représentants des collectivités et un avis défavorable de la part des représentants du personnel avec une notification sur le manque de concertation du personnel communal, ceci n'étant qu'un avis, le règlement sera donc donné en relecture à l'ensemble du conseil municipal pour une validation et mise en application lors de la prochaine séance du conseil municipal du jeudi 07 Mai 2015.

#### ➤ CREATION COMMISSION « BATIMENTS »

Suite aux projets de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, de la création d'un espace jeunes et d'agrandissement de la bibliothèque, le conseil municipal décide de créer une commission dite « bâtiments » afin de suivre ces dossiers, André BOUTHEMY (Maire), Stéphane JEULAND, Angélique GENOUEL et Françoise BUSSON composeront cette commission.

#### ➤ SYNDICAT BASSIN VERSANT

Fernand GEFFRAUD, délégué au syndicat, nous informe de légers dépassements de normes en phosphore et pesticides suite aux analyses de certains cours d'eau de la commune, des analyses approfondies vont être menées afin de remonter à la source des pollutions.

#### ➤ COMMISSION DE SUIVI DE SITE S.A.V.E

Stéphane JEULAND, suppléant du collège des représentants des collectivités territoriales, revient sur la réunion du jeudi 02 avril 2015 et nous précise que les nuisances olfactives que subissent les habitants de Cornillé (surtout le matin et le week-end) ont été remontées aux dirigeants du site, il appartiendra aussi à la commission et à la municipalité de rester vigilant sur le dossier de demande de réduction de points de contrôles qui sera adressé à la Préfecture par les dirigeants de la Société Armoricaïne de Valorisation.



## ➤ CULTURE et COMMUNICATION

Un rappel et une invitation est faite par la commission à l'ensemble du Conseil Municipal et aux habitants de la commune sur l'exposition « 1939-1945 je me souviens » portant sur les souvenirs d'époque des habitants de Cornillé, elle sera visible lors de la commémoration du 8 MAI au centre culturel lors du vin d'honneur après le dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h, l'exposition sera ensuite visible à la bibliothèque.

La commission informe le Conseil Municipal du partenariat signé avec l'association « Rue des Arts » organisatrice du festival DésARTiculés pour un montant de subvention de 500 euros avec en contrepartie la programmation du spectacle « C'est pas Moi, C'est l'Autre » conférence contée par Hélène MALLET et Myriam GAUTIER le dimanche 14 Juin à 16h30 lors de la Kermesse de l'école Sainte ANNE de Cornillé.

La commission informe le conseil municipal de sa volonté de refondre et moderniser le logo communal afin de lui donner une nouvelle dynamique. Une première étude a été menée avec les membres de la commission et une étudiante en communication de l'université de Rennes, afin de professionnaliser le projet des devis ont été demandés aux agences de communication de la région, le devis de l'agence LOGOCREART d'Etrelles pour un montant de 250 euros HT comprenant la création du logo et d'une charte graphique nous semble intéressant mais pas suffisamment détaillé, il sera donc demandé à l'agence un complément d'information afin de le présenter lors de la prochaine réunion de conseil du jeudi 07 Mai 2015.

## ➤ Rôle et fonctionnement des commissions

Un échange est engagé sur le fonctionnement des commissions communales en rappelant et précisant à chacun des intervenants leurs rôles et devoirs au sein des dites commissions, un focus est fait sur « le savoir informer » et « communiquer ensemble » avant de prendre certaines décisions afin que chacun trouve sa place en fonction de son implication et de ses compétences.

La séance est levée à 21h45,

La prochaine réunion du C.M est fixée au Jeudi 07 Mai 2015 à 19h30.